

Votre check-list déménagement

3 mois avant le déménagement

- Faites **l'inventaire de vos affaires**.
Décidez de ce que vous allez emporter avec vous. Pour les objets qui ne passent pas la sélection, songez à en faire don à des organisations caritatives plutôt que de les jeter.
- Contactez une **société de déménagement** et réservez leurs services.
Si vous souhaitez faire appel à une société spécialisée, demandez un devis auprès de plusieurs sociétés, puis comparez leurs prix et leurs avantages. Allez-vous compter sur leurs services pour tout emballer ? Quelle sera la durée de toute l'opération (emballer, mettre dans le camion, transporter, sortir du camion, déballer, etc.) ? Ne laissez aucun détail au hasard.
- Ou louez un **véhicule de déménagement** (remorque, camionnette, etc.).
Si vous souhaitez vous occuper vous-même du déménagement au lieu de passer par une société spécialisée, réservez suffisamment à l'avance un véhicule adapté.
- Commandez un **ascenseur de déménagement** si nécessaire.
Si vous quittez un appartement ou videz un étage, réservez un lift. Si vous faites appel à une société de déménagement, vérifiez si ce service est déjà compris dans votre offre.
- Conseil sécurité** : contractez une assurance pour votre déménagement.
- Procurez-vous du **matériel de déménagement**.
Faites le plein de caisses, papiers collants, feutres, papiers d'emballage, papiers journaux, plastiques de protection, etc. Pensez aussi à des couvertures pour protéger vos meubles, ainsi que des sangles et des cordes.
- Planifiez **l'aménagement** de votre nouveau logement.
Prenez les différentes dimensions de votre nouveau logement, vérifiez si vos meubles s'agenceront correctement, etc.
- Cherchez une **nouvelle école pour vos enfants** si nécessaire.

Points d'attention pour le locataire

- Prévenez votre propriétaire que vous désirez **résilier votre bail**.
Pour garder une preuve écrite, envoyez-lui un courrier recommandé.
- Si vous laissez certains **meubles ou objets sur place**, négociez un prix de rachat avec votre propriétaire ou avec le prochain locataire.
- Effectuez toutes les **réparations** nécessaires.
Rebouchez les trous dans les murs, faites l'entretien de la chaudière, vérifiez qu'aucun carrelage n'est abîmé, etc. Faites en sorte de laisser derrière vous un logement irréprochable pour un état des lieux sans encombre.

1 mois avant le déménagement

- ❑ **Eau, gaz, électricité** : pensez à gérer vos contrats d'énergie et prévoyez si nécessaire l'ouverture des compteurs de votre nouvelle maison.
Pour l'électricité et le gaz, prévenez votre fournisseur et votre gestionnaire de réseau de votre déménagement imminent. En outre, c'est le moment idéal pour faire le point sur vos contrats d'énergie. Rendez-vous sur [Comparateur-Energie.be/demenagement](https://www.comparateur-energie.be/demenagement) pour comparer vos tarifs, ou contactez gratuitement un de nos conseillers au 0800 37 369. Notre équipe vous accompagnera dans la sélection de la meilleure offre pour votre situation et s'occupera des démarches administratives pour votre nouveau contrat.
- ❑ N'oubliez pas vos **abonnements internet, téléphone et télévision** !
 - Transférez votre contrat à votre nouvelle adresse ou bien [choisissez de nouvelles formules](#).
 - Attention, les opérateurs télécoms ne couvrent pas tous l'entièreté du territoire belge. Vérifiez les raccordements dont bénéficie votre localité avant de choisir un opérateur.
- ❑ Informez votre **compagnie d'assurance** de votre changement d'adresse.
- ❑ Si vous avez des enfants, prévenez **leur école** que vous allez bientôt changer d'adresse.
- ❑ Posez votre (vos) **jour(s) de congé**.
Prévenez à temps votre employeur pour éviter les conflits d'horaire. Si vous êtes indépendant, informez vos clients et fournisseurs de la date à laquelle vous serez indisponible.
- ❑ **Demandez suffisamment à l'avance de l'aide** à quelques-uns de vos proches ou amis afin qu'ils vous donnent un coup de pouce le jour du déménagement.
- ❑ Commencez à consommer les aliments de votre **congélateur**.
Il pourra ainsi être vide le jour J. Si vous ne pensez pas que vous pourrez le vider à temps, prévoyez des sacs réfrigérants.

2 semaines avant le déménagement

- ❑ Commencez enfin à **remplir vos cartons**.
Emballer les affaires dont vous vous servez peu. Voici quelques conseils :
 - Placez toujours les objets les plus lourds en premier dans la caisse, puis complétez avec des objets plus légers. Mais faites attention de ne pas surcharger vos caisses. Si elles deviennent trop lourdes, vous aurez du mal à les soulever.
 - Protégez également les objets fragiles en les emballant dans du papier bulle ou dans de grandes serviettes.
 - Évitez d'inscrire explicitement le contenu de vos caisses sur celles-ci. Une personne malhonnête pourrait profiter de la confusion du déménagement pour vous subtiliser un carton précieux. À la place, numérotez-les et faites une liste séparée qui indique leurs contenus, ainsi que les pièces dans lesquelles elles doivent être déposées.
- ❑ Installez des **panneaux d'interdiction de stationnement** et prévoyez un emplacement de stationnement pour le camion de déménagement.
Pour cela, faites au préalable une demande à la police.
- ❑ **Démontez les meubles** dont vous pouvez vous passer pour l'instant.
Veillez bien à conserver les vis, joints et autres pièces détachées et à redessiner un schéma de montage si nécessaire.

- ❑ **Jetez** tout ce que vous n'emporterez pas et qui ne peut être donné ou vendu.
Pour les déchets encombrants, demandez à une société spécialisée de venir vous en débarrasser ou déposez-les vous-même au parc à conteneurs.
- ❑ **Énergie et télécom** : vérifiez une dernière fois que tout est prêt pour la **mise en service de vos contrats** le jour de votre emménagement.
Vérifiez que tout est en ordre sur votre compte en ligne sur le site de votre fournisseur d'énergie et de votre opérateur télécom, ou bien téléphonez-leur pour vous en assurer. Si vous avez changé de fournisseur, vérifiez que vos domiciliations ont été interrompues auprès de l'ancien.

1 semaine avant le déménagement

- ❑ **Emballez vos dernières affaires**, sauf les objets de toute première nécessité.
- ❑ Rendez-vous au **bureau de la poste** pour communiquer votre changement d'adresse.
Vous pouvez demander un Service de déménagement pour simplifier certaines choses. Par exemple, vous pouvez demander que le courrier adressé à votre ancien domicile soit automatiquement dévié vers votre nouvelle adresse.
- ❑ **Communiquez votre nouvelle adresse** aux divers organismes et personnes utiles.
Votre banque, votre mutuelle, votre compagnie d'assurances, les organismes publics (ONEM, FOREM, CPAS, etc.), les magazines et quotidiens auxquels vous êtes abonnés, votre employeur, vos amis, votre famille, l'école de vos enfants, votre médecin, votre salle de sport, etc.
- ❑ Prévoyez de **décongeler votre réfrigérateur et votre congélateur**.

2 jours avant le déménagement

- ❑ Réservez-vous un jour pour effectuer un **grand nettoyage de votre nouvelle maison**.
- ❑ Prévoyez des **repas simples** pour la veille du déménagement et pour le jour J.
Prévoyez également la part des personnes qui vous aideront ce jour-là.
- ❑ Préparez une petite **valise pour la première nuit** et le jour qui suit votre déménagement.
- ❑ Mettez éventuellement en marche le **chauffage** dans votre nouveau logement.

Le jour du déménagement

- ❑ Vérifiez que **toutes les pièces sont vides** et que les portes et fenêtres sont bien fermées.
- ❑ Coordonnez-vous avec les **déménageurs**.
 - Attirez leur attention sur la présence d'objets fragiles, lourds ou de valeur.
 - Vérifiez que le contenu du camion est bien fixé avec des sangles ou des cordes.
 - Conseil : placez en dernier dans le camion tout ce que vous souhaitez déposer en premier dans votre nouvelle maison.
 - Pour les objets les plus fragiles, transportez-les séparément avec votre voiture.

- o Ne laissez pas sans surveillance les cartons contenant ordinateur, chaînes Hifi, etc.
- ❑ Gérez la **clôture de votre fourniture d'énergie** dans votre ancien logement :
 - o Effectuez le relevé des compteurs d'électricité et de gaz.
 - o Complétez le « document de reprise des énergies ». Il s'agit d'un formulaire mis à disposition par les régulateurs du secteur énergétique (CWAPE, BRUGEL et VREG) afin de faciliter le changement d'utilisateur sur un point de fourniture de gaz ou d'électricité.
- ❑ Laissez derrière vous de quoi **nettoyer le logement que vous quittez**, si vous devez le faire avant de rendre vos clés.
- ❑ **Remettez les clés** au propriétaire et demandez-lui de signer le document de reprise des énergies afin d'éviter tout litige sur l'état du compteur.

En arrivant dans votre nouvelle habitation :

- ❑ Vérifiez que vous avez **bien reçu toutes les clés** de la maison.
- ❑ **Eau, électricité, gaz** : effectuez une dernière vérification et complétez le document de reprise des énergies.

Si ce n'est déjà fait au préalable (à la signature des actes, par exemple), vérifiez l'état des installations électriques et sanitaires. Faites ensuite le relevé des compteurs d'eau, de gaz et d'électricité et signez le document de reprise des énergies avec l'ancien occupant des lieux.
- ❑ Vérifiez que vos meubles et autres objets n'ont subi **aucun dégât lors du transport**.

Si la faute incombe aux déménageurs, vous pouvez éventuellement demander des compensations. Si vous aviez contracté une assurance, faites usage de ses avantages.
- ❑ Si vous êtes locataire, faites un **état des lieux** minutieux (prenez de nombreuses photos).

Après le déménagement

- ❑ **Conseil sécurité** : faites changer les clés des portes d'entrée de votre nouvelle maison.
- ❑ Si applicable, fixez avec les déménageurs une date pour la **restitution des caisses vides**.
- ❑ Attendez 24 heures avant de **rebrancher votre réfrigérateur et votre congélateur**.

Il faut en effet laisser reposer vos appareils réfrigérants après un déménagement pour stabiliser les liquides du compresseur causé par le transport et éviter les chocs électriques.
- ❑ Faites les démarches auprès de votre commune pour vous **domicilier**.

Inscrivez-vous au registre de la population et actualisez vos différents documents administratifs.
- ❑ Saluez vos **nouveaux voisins**. :-)